

NOV 16 1992



Assemblée générale

UN/DA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/47/316/Add.2  
6 novembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session  
Point 61 m) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Désarmement classique à l'échelon régional

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....	2
Colombie .....	2

COLOMBIE

[Original : espagnol]

[30 septembre 1992]

1. La réduction de la capacité militaire des Etats au moyen du désarmement, la limitation des armements et la réduction des dépenses militaires sont considérées à l'heure actuelle comme des éléments essentiels de toute conception multidimensionnelle de la sécurité. Cela s'explique par le fait que les troubles sociaux résultant de la pauvreté et du chômage et la dégradation de l'environnement, notamment, engendrent, dans les régions en développement en particulier, une insécurité réelle contre laquelle les armes sont impuissantes mais dont des instruments politiques et sociaux, y compris diverses formes de coopération internationale, peuvent avoir raison.
2. L'accumulation excessive d'armes classiques produites localement ou importées et la course aux armements qui s'est engagée dans certaines régions du fait de l'augmentation des dépenses militaires des pays grands consommateurs d'armes, de la cupidité des exportateurs et de la prolifération continue d'armes de destruction massive sont en grande partie responsables de la menace qui pèse sur la paix et la stabilité régionales et, partant, sur la sécurité internationale dans son ensemble.
3. La sécurité des régions en développement est doublement menacée par le surarmement et la course aux armements classiques : d'une part, l'utilisation des maigres ressources pour les armements compromet la croissance économique et sociale et, d'autre part, l'arsenal classique et le commerce des armes stimulent les conflits locaux et régionaux qui fragilisent la sécurité militaire.
4. Certains pays sont déchirés par des conflits nés de rivalités ethniques ou religieuses et du réveil des nationalismes, qui compromettent gravement leur intégrité territoriale ainsi que la paix et la stabilité de la région dans laquelle ils se trouvent. D'autres voient leur sécurité menacée par des phénomènes de dimension internationale tels que le trafic des drogues, le terrorisme et le trafic illicite d'armes. En outre, l'écart et les oppositions entre le Nord développé et le Sud démuni ne cessent de s'accroître dangereusement. La tendance qu'ont une poignée de pays à s'ériger en gardiens d'une sécurité internationale qu'ils définissent en fonction de leurs propres intérêts n'est pas de nature à faciliter la solution des problèmes de sécurité régionale. Dans un tel contexte, la mise en place d'institutions régionales aurait le mérite de mettre les Etats d'une même région, qui connaissent souvent les mêmes problèmes, devant de nouvelles responsabilités pour ce qui est de la sauvegarde de la paix et de la stabilité.
5. Le processus de désarmement classique à l'échelon régional devra être modulé en fonction des spécificités de chaque région, permanent et non discriminatoire, et il devra englober tous les types d'armes et tous les Etats, en particulier les grandes puissances militaires. Chaque pays devra assumer sa part de responsabilité dans le désarmement régional, conformément

aux principes de la Charte et dans le respect du droit international, et les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies auront un rôle clef de surveillance.

6. Les mesures de désarmement régional ne doivent pas être sélectives ni fragiliser la sécurité des Etats, en particulier celle des petits Etats. Il appartient à chaque pays de défendre son territoire contre ce qui le menace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et de décider du montant des ressources qu'il doit affecter à la défense nationale en fonction des dépenses qu'il doit engager pour assurer son développement économique et social. Il semble d'ailleurs que les régions en développement prennent davantage conscience des conséquences néfastes du surarmement et les pays pauvres se rendent compte qu'il est absurde de se dépouiller de leurs maigres ressources pour acheter des armes aux pays riches sans pour autant gagner en stabilité et en sécurité, dans la plupart des cas.

7. La dépoliarisation de la scène militaire et l'espoir de voir s'affirmer le règne de la raison mettent les régions dans l'obligation de chercher des formules de coopération adéquates pour faire face aux problèmes sociaux, économiques, écologiques et humains qui se posent à l'échelon mondial. Ainsi, les notions traditionnelles de menace militaire, de sécurité nationale et de budget de la défense connaissent-elles une transformation profonde qui devrait normalement donner un nouvel élan au désarmement.

8. Les mesures de désarmement régional ne sauraient être envisagées isolément. Les Etats d'une même région doivent s'efforcer de réduire les risques de conflit, de résoudre pacifiquement leurs différends et de créer un climat de confiance propre à favoriser l'adoption de mesures de désarmement.

9. La Colombie accorde un rang élevé de priorité à l'élimination du trafic illicite d'armes. C'est pourquoi elle a parrainé la résolution 46/36 H du 6 décembre 1991, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus, et qui invite instamment les Etats à prendre diverses mesures et à coopérer entre eux aux échelons sous-régional, régional et international. Il faut espérer que, compte tenu de l'appui unanime dont la résolution 46/36 H a bénéficié, des mesures seront prises sans délai pour mettre un terme définitif au trafic illicite d'armes.

-----